

SCPI BUROBOUTIC

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à l'augmentation de capital de 110.100.000 € à 133.500.000 €

Monsieur Madame Monsieur et Madame Mademoiselle
 Nu-propiétaire / Usufruitier Indivision Société

Titulaire des parts Nom **Cotitulaire des parts** Nom
 Nu-propiétaire Prénom **Usufruitier** Prénom
 Indivision Nom de jeune fille **Mandataire** Nom de jeune fille
Né(e) le à **Représentant légal** Né(e) le à
Adresse **Tuteur** Adresse
Tél E-mail Tél

Associé oui non Si oui, n° d'associé

Adresse fiscale (si elle est différente de l'adresse postale)

Régime fiscal Impôt sur le revenu (IR) Impôt sur les sociétés (IS)

Situation de famille : célibataire marié(e) Pacs veuf(ve) divorcé(e) séparé(e)

Régime matrimonial : Communauté légale Communauté universelle Séparation de biens Participation aux acquêts

Nationalité Résident Non Résident

Profession : Agriculteur Cadre Profession libérale Employé - ouvrier
 Retraité Artisan Chef d'entreprise Commerçant
 Fonctionnaire Sans profession

Déclare souscrire à parts de la SCPI BUROBOUTIC au prix unitaire de 255 € / part, prime d'émission incluse, soit un montant global de :

Payé par versement comptant de l'intégralité de la souscription par chèque libellé à l'ordre de la SCPI BUROBOUTIC

à crédit auprès de la Banque selon les modalités suivantes :

- apport personnel de € par chèque ci-joint.

- emprunt (amortissable ou in fine) de € d'une durée de ans au taux de

• **Reconnaît** avoir reçu et pris connaissance des statuts et de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers contenant notamment les conditions d'émission des parts rappelées au verso.

• **Est informé(e)** que les parts souscrites ne porteront jouissance, dans les conditions exposées au verso, qu'à compter du règlement de l'intégralité du montant de la souscription.

• **Demande** que toute somme me revenant au titre des parts, objet de la présente souscription, soit portée au crédit du compte dont je joins un relevé d'identité bancaire.

• **Déclare :**

- avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes

- que les renseignements portés par mes soins sur le présent bulletin sont sincères et véritables

- me soumettre à toutes les obligations qu'impose la propriété desdites parts à l'égard de la Société

- opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire sur la quote-part des revenus me revenant sur les produits financiers oui non

- intégrer les parts sociales BUROBOUTIC dans mon patrimoine privé dans mon patrimoine professionnel

- **être informé(e) que la Société ne garantit pas la revente des parts**

Fait à **le** en trois exemplaires dont l'un est remis au(x) signataire(s)

Signature (s)

Précédée(s) de la mention manuscrite " Bon pour souscription à parts ", le nombre de parts devant figurer en toutes lettres

Veillez porter votre signature originale sur tous les feuillets et joindre une photocopie recto-verso de votre carte d'identité

Nom et adresse du conseiller :

..... **Tél. :** **E-mail :**

À lire attentivement avant de compléter et signer ce document :

Si le souscripteur est :

• une personne mariée sous le régime de la communauté, le conjoint doit signer et porter la mention manuscrite "bon pour accord"

• deux conjoints, le présent bulletin doit être complété et signé par chacun d'eux en précédant chacun leur signature de la mention manuscrite

• une indivision, joindre en annexe (si le nombre des indivisaires est supérieur à deux) un état recensant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance et adresses de tous les indivisaires. Le présent bulletin doit être signé par le mandataire de l'indivision (les mandats dont il dispose devant être joints au présent document ou l'ensemble des indivisaires. Les revenus seront versés sur un seul compte, aucune répartition ne pouvant être opérée par la Société de Gestion

• un nu-propiétaire et un usufruitier, le présent bulletin doit être complété et signé par le nu-propiétaire et l'usufruitier

• un mineur, le présent bulletin doit être signé par le père, la mère ou le tuteur en précisant la qualité du signataire et en joignant tout justificatif l'habilitant à signer

• un incapable majeur, le présent bulletin doit être signé par le tuteur ou le curateur en joignant tout justificatif concernant sa désignation et l'étendue de ses pouvoirs

• une personne morale, le présent bulletin doit être signé par le représentant légal (ou toute autre personne habilitée) en précisant la qualité du signataire. Joindre une copie des statuts de la société, un extrait Kbis récent, un extrait du procès-verbal désignant le représentant légal (et, le cas échéant, le pouvoir habilitant le signataire)

Le souscripteur dispose d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L.341-16 IV et V du code monétaire et financier

1^{er} feuillet original à adresser à la Société de Gestion FIDUCIAL GÉRANCE

SCPI BUROBOUTIC

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à l'augmentation de capital de 110.100.000 € à 133.500.000 €

Monsieur Madame Monsieur et Madame Mademoiselle
 Nu-proprétaire / Usufruitier Indivision Société

Titulaire des parts Nom **Cotitulaire des parts** Nom
 Nu-proprétaire Prénom **Usufruitier** Prénom
 Indivision Nom de jeune fille **Mandataire** Nom de jeune fille
Né(e) le à **Représentant légal** Né(e) le à
Adresse **Tuteur** Adresse
Tél E-mail Tél

Associé oui non Si oui, n° d'associé

Adresse fiscale (si elle est différente de l'adresse postale)

Régime fiscal Impôt sur le revenu (IR) Impôt sur les sociétés (IS)

Situation de famille : célibataire marié(e) Pacs veuf(ve) divorcé(e) séparé(e)

Régime matrimonial : Communauté légale Communauté universelle Séparation de biens Participation aux acquêts

Nationalité Résident Non Résident

Profession : Agriculteur Cadre Profession libérale Employé - ouvrier
 Retraité Artisan Chef d'entreprise Commerçant
 Fonctionnaire Sans profession

Déclare souscrire à parts de la SCPI BUROBOUTIC au prix unitaire de 255 € / part, prime d'émission incluse, soit un montant global de :

Payé par versement comptant de l'intégralité de la souscription par chèque libellé à l'ordre de la SCPI BUROBOUTIC

à crédit auprès de la Banque selon les modalités suivantes :

- apport personnel de € par chèque ci-joint.

- emprunt (amortissable ou in fine) de € d'une durée de ans au taux de

• **Reconnait** avoir reçu et pris connaissance des statuts et de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers contenant notamment les conditions d'émission des parts rappelées au verso.

• **Est informé(e)** que les parts souscrites ne porteront jouissance, dans les conditions exposées au verso, qu'à compter du règlement de l'intégralité du montant de la souscription.

• **Demande** que toute somme me revenant au titre des parts, objet de la présente souscription, soit portée au crédit du compte dont je joins un relevé d'identité bancaire.

• **Déclare :**

- avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes

- que les renseignements portés par mes soins sur le présent bulletin sont sincères et véritables

- me soumettre à toutes les obligations qu'impose la propriété desdites parts à l'égard de la Société

- opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire sur la quote-part des revenus me revenant sur les produits financiers oui non

- intégrer les parts sociales BUROBOUTIC dans mon patrimoine privé dans mon patrimoine professionnel

- **être informé(e) que la Société ne garantit pas la revente des parts**

Fait à **le** en trois exemplaires dont l'un est remis au(x) signataire(s)

Signature (s)

Précédée(s) de la mention manuscrite " Bon pour souscription à parts ", le nombre de parts devant figurer en toutes lettres

Veillez porter votre signature originale sur tous les feuillets et joindre une photocopie recto-verso de votre carte d'identité

Nom et adresse du conseiller :

..... **Tél. :** **E-mail :**

À lire attentivement avant de compléter et signer ce document :

Si le souscripteur est :

• une personne mariée sous le régime de la communauté, le conjoint doit signer et porter la mention manuscrite "bon pour accord"

• deux conjoints, le présent bulletin doit être complété et signé par chacun d'eux en précédant chacun leur signature de la mention manuscrite

• une indivision, joindre en annexe (si le nombre des indivisaires est supérieur à deux) un état recensant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance et adresses de tous les indivisaires. Le présent bulletin doit être signé par le mandataire de l'indivision (les mandats dont il dispose devant être joints au présent document ou l'ensemble des indivisaires. Les revenus seront versés sur un seul compte, aucune répartition ne pouvant être opérée par la Société de Gestion

• un nu-proprétaire et un usufruitier, le présent bulletin doit être complété et signé par le nu-proprétaire et l'usufruitier

• un mineur, le présent bulletin doit être signé par le père, la mère ou le tuteur en précisant la qualité du signataire et en joignant tout justificatif l'habilitant à signer

• un incapable majeur, le présent bulletin doit être signé par le tuteur ou le curateur en joignant tout justificatif concernant sa désignation et l'étendue de ses pouvoirs

• une personne morale, le présent bulletin doit être signé par le représentant légal (ou toute autre personne habilitée) en précisant la qualité du signataire. Joindre une copie des statuts de la société, un extrait Kbis récent, un extrait du procès-verbal désignant le représentant légal (et, le cas échéant, le pouvoir habilitant le signataire)

Le souscripteur dispose d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L.341-16 IV et V du code monétaire et financier

2^{ème} feuillet à conserver par le souscripteur.

SCPI BUROBOUTIC

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à l'augmentation de capital de 110.100.000 € à 133.500.000 €

Monsieur Madame Monsieur et Madame Mademoiselle
 Nu-propriétaire / Usufruitier Indivision Société

Titulaire des parts Nom **Cotitulaire des parts** Nom
 Nu-propriétaire Prénom **Usufruitier** Prénom
 Indivision Nom de jeune fille **Mandataire** Nom de jeune fille
Né(e) le à **Représentant légal** Né(e) le à
Adresse **Tuteur** Adresse
Tél E-mail Tél

Associé oui non Si oui, n° d'associé

Adresse fiscale (si elle est différente de l'adresse postale)

Régime fiscal Impôt sur le revenu (IR) Impôt sur les sociétés (IS)

Situation de famille : célibataire marié(e) Pacs veuf(ve) divorcé(e) séparé(e)

Régime matrimonial : Communauté légale Communauté universelle Séparation de biens Participation aux acquêts

Nationalité Résident Non Résident

Profession : Agriculteur Cadre Profession libérale Employé - ouvrier
 Retraité Artisan Chef d'entreprise Commerçant
 Fonctionnaire Sans profession

Déclare souscrire à parts de la SCPI BUROBOUTIC au prix unitaire de 255 € / part, prime d'émission incluse, soit un montant global de :

Payé par versement comptant de l'intégralité de la souscription par chèque libellé à l'ordre de la SCPI BUROBOUTIC

à crédit auprès de la Banque selon les modalités suivantes :

- apport personnel de € par chèque ci-joint.

- emprunt (amortissable ou in fine) de € d'une durée de ans au taux de

• **Reconnait** avoir reçu et pris connaissance des statuts et de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers contenant notamment les conditions d'émission des parts rappelées au verso.

• **Est informé(e)** que les parts souscrites ne porteront jouissance, dans les conditions exposées au verso, qu'à compter du règlement de l'intégralité du montant de la souscription.

• **Demande** que toute somme me revenant au titre des parts, objet de la présente souscription, soit portée au crédit du compte dont je joins un relevé d'identité bancaire.

• **Déclare :**

- avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes

- que les renseignements portés par mes soins sur le présent bulletin sont sincères et véritables

- me soumettre à toutes les obligations qu'impose la propriété desdites parts à l'égard de la Société

- opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire sur la quote-part des revenus me revenant sur les produits financiers oui non

- intégrer les parts sociales BUROBOUTIC dans mon patrimoine privé dans mon patrimoine professionnel

- **être informé(e) que la Société ne garantit pas la revente des parts**

Fait à **le** en trois exemplaires dont l'un est remis au(x) signataire(s)

Signature (s)

Précédée(s) de la mention manuscrite " Bon pour souscription à parts ", le nombre de parts devant figurer en toutes lettres

Veillez porter votre signature originale sur tous les feuillets et joindre une photocopie recto-verso de votre carte d'identité

Nom et adresse du conseiller :

..... **Tél. :** **E-mail :**

À lire attentivement avant de compléter et signer ce document :

Si le souscripteur est :

• une personne mariée sous le régime de la communauté, le conjoint doit signer et porter la mention manuscrite "bon pour accord"

• deux conjoints, le présent bulletin doit être complété et signé par chacun d'eux en précédant chacun leur signature de la mention manuscrite

• une indivision, joindre en annexe (si le nombre des indivisaires est supérieur à deux) un état recensant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance et adresses de tous les indivisaires. Le présent bulletin doit être signé par le mandataire de l'indivision (les mandats dont il dispose devant être joints au présent document ou l'ensemble des indivisaires. Les revenus seront versés sur un seul compte, aucune répartition ne pouvant être opérée par la Société de Gestion

• un nu-propriétaire et un usufruitier, le présent bulletin doit être complété et signé par le nu-propriétaire et l'usufruitier

• un mineur, le présent bulletin doit être signé par le père, la mère ou le tuteur en précisant la qualité du signataire et en joignant tout justificatif l'habilitant à signer

• un incapable majeur, le présent bulletin doit être signé par le tuteur ou le curateur en joignant tout justificatif concernant sa désignation et l'étendue de ses pouvoirs

• une personne morale, le présent bulletin doit être signé par le représentant légal (ou toute autre personne habilitée) en précisant la qualité du signataire. Joindre une copie des statuts de la société, un extrait Kbis récent, un extrait du procès-verbal désignant le représentant légal (et, le cas échéant, le pouvoir habilitant le signataire)

Le souscripteur dispose d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L.341-16 IV et V du code monétaire et financier

3^{ème} feuillet à conserver par le conseiller.

SCPI BUROBOUTIC

Société Civile de Placement Immobilier régie par les articles L214-50 à L214-84, L231-8 à L231-21, L732-7 et R214-143 du Code monétaire et financier.

Capital social : 110.100.000 € - RCS Nanterre 339 967 473

Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE

Adresse de correspondance : 41 rue du Capitaine Guynemer - 92925 LA DEFENSE CEDEX

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Date d'expiration de la société : 1^{er} décembre 2036

La responsabilité de chaque associé est engagée à l'égard des tiers en fonction de sa part dans le capital de la Société.

La notice prévue à l'article 422-8 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers a été publiée au BALO du 18 juillet 2008, au BALO du 22 décembre 2008 pour la première prorogation de la période de souscription et au BALO du 30 novembre 2009 pour la majoration de l'augmentation de capital et la deuxième prorogation de la période de souscription.

La note d'information a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers SCPI n° 08-09 en date du 08 juillet 2008.

MONTANT ET MODALITÉS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Montant de l'augmentation :

Capital social : 15.900.000 € par émission de 106.000 parts de 150 € nominal auxquels s'ajoutent 7.500.000 € par émission de 50.000 parts de 150 € nominal.

Capitaux à collecter : 27.030.000 € soit 106.000 parts de 255 € prime d'émission incluse auxquels s'ajoutent 12.750.000 € soit 50.000 parts de 255 € prime d'émission incluse.

Date d'ouverture de la souscription : 25 juillet 2008

Date de clôture de la souscription : 13 juillet 2010, avec faculté de :

- limiter l'augmentation de capital au montant effectivement souscrit à la date de clôture,
- ou clôturer par anticipation, sans préavis, si le montant de 39.780.000 € est collecté.

Prix d'émission :

Valeur nominale : 150 €

Prime d'émission : 105 €

Prix d'émission (pour une part) : 255 €

La commission de souscription, d'un montant de 25,50 € HT / part, compris dans le prix d'émission, sera facturée directement par la Société de Gestion à BUROBOUTIC.

Minimum de souscription :

Tout souscripteur, non associé de BUROBOUTIC, devra souscrire un minimum de 10 parts.

Modalités d'enregistrement des souscriptions :

Les souscriptions payées comptant ne seront validées qu'à compter de la date d'encaissement des fonds correspondant à la totalité du prix d'émission.

Les souscriptions financées à crédit feront l'objet d'une réservation à réception du bulletin de souscription sous réserve que celui-ci soit réceptionné au plus tard un mois avant la date de clôture de l'augmentation de capital (sauf clôture par anticipation). Elles ne seront validées qu'après encaissement des fonds correspondant à la totalité du prix d'émission, sous réserve toutefois que le règlement intervienne avant la date de clôture. Toutes parts réservées qui ne seront pas intégralement payées à la date de clôture ne pourront être validées et seront remplacées, le cas échéant, par des souscriptions payées comptant.

Pour permettre l'adéquation entre investissements et collecte, la Société de Gestion aura la faculté, si elle le juge nécessaire, de limiter, sans préavis, le nombre de parts souscrites par période de jouissance. Ce quota ne

pourra, cependant, être inférieur à 7.000 parts par période de jouissance. En cas d'application de cette disposition, les souscriptions concernées, ainsi que leur règlement, seront reportées le ou les mois suivant(s) dans la limite des parts disponibles. Les souscriptions à crédit n'entreront dans le calcul du quota qu'au moment de leur validation.

Jouissance des parts :

Compte tenu de ce qui précède, la date de jouissance des parts sera fixée en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants, et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription.

| Date de règlement | Jouissance des parts |
|------------------------------------|----------------------|
| Entre le 25/07/08 et le 14/08/2008 | 01/11/08 |
| Entre le 15/08/08 et le 14/09/2008 | 01/12/08 |
| Entre le 15/09/08 et le 14/10/2008 | 01/01/09 |
| Entre le 15/10/08 et le 14/11/2008 | 01/02/09 |
| Entre le 15/11/08 et le 22/12/2008 | 01/03/09 |
| Entre le 23/12/08 et le 14/01/2009 | 01/04/09 |
| Entre le 15/01/09 et le 14/02/2009 | 01/05/09 |
| Entre le 15/02/09 et le 14/03/2009 | 01/06/09 |
| Entre le 15/03/09 et le 14/04/2009 | 01/07/09 |
| Entre le 15/04/09 et le 14/05/2009 | 01/08/09 |
| Entre le 15/05/09 et le 14/06/2009 | 01/09/09 |
| Entre le 15/06/09 et le 14/07/2009 | 01/10/09 |
| Entre le 15/07/09 et le 14/08/2009 | 01/11/09 |
| Entre le 15/08/09 et le 14/09/2009 | 01/12/09 |
| Entre le 15/09/09 et le 14/10/2009 | 01/01/10 |
| Entre le 15/10/09 et le 14/11/2009 | 01/02/10 |
| Entre le 15/11/09 et le 14/12/2009 | 01/03/10 |
| Entre le 15/12/09 et le 14/01/2010 | 01/04/10 |
| Entre le 15/01/10 et le 14/02/2010 | 01/05/10 |
| Entre le 15/02/10 et le 14/03/2010 | 01/06/10 |
| Entre le 15/03/10 et le 14/04/2010 | 01/07/10 |
| Entre le 15/04/10 et le 14/05/2010 | 01/08/10 |
| Entre le 15/05/10 et le 14/06/2010 | 01/09/10 |
| Entre le 15/06/10 et le 13/07/2010 | 01/10/10 |

La date effective de versement des premiers revenus sera postérieure à la date de jouissance des parts. Ainsi pour une date de jouissance en février ou mars 2010, le versement des revenus interviendra fin avril 2010. Les versements des revenus (acomptes) seront trimestriels (fin janvier, avril, juillet et octobre) et fonction de la date de jouissance attribuée aux parts souscrites.

Société de Gestion : FIDUCIAL GÉRANCE

Société anonyme au capital de 1.200.000 €

41 rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense cedex – Tél. : 01 49 07 86 80 – Fax : 01 49 07 86 99

Site Internet : www.fiducial-gerance.fr - E-mail : gestion.associes.scpi@fiducial.fr

Agrément de la Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) N° SG - SCPI 95-34 en date du 04/05/1995

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour acheter des parts. Ces informations seront traitées de façon automatisée. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le donneur d'ordre bénéficie d'un droit d'accès avec la possibilité de faire rectifier les erreurs qui auraient pu être commises.